

Procès-verbal de la séance ordinaire du : 07 octobre 2025 à 20 h 00

A tous les membres du Conseil municipal, Maire et Adjoints
Mis en ligne sur : www.riedseltz.fr
Diffusé le : 20.10.2025

ORDRE DU JOUR :

A. INFORMATIONS

- Pistes cyclables,
- Nettoyage de l'orgue – avancement,
- Enlèvement des vêtements situation et conséquences,
- Divers.

B. DECISIONS

- Attribution marché tranche 3 rue de la Gare,
- Convention CEA/Commune pour les travaux d'investissement réalisés sur le domaine public routier d'une autre collectivité territoriale ou de l'Etat,
- Décision modificative n° 03-2025,
- Mesure des vitesses aux entrées des villages (CEA),
- Motion relative à la suppression annoncée du guichet SNCF de la gare de Wissembourg,
- Divers.

Lieu de séance : ancienne mairie de Riedseltz.

Séance publique.

Secrétaire de séance : Astride PHILIPPS.

Date de la convocation : 29.09.2025

Nombre de membres en exercice : 15.

Absents excusés : HRYCENKO Marie, KOLB Sabine, MAIGNE Claude.

Absents non excusés : --

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Tous les autres membres étaient présents, sous la présidence de Mr René RICHERT, Maire.

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Demande de scrutin particulier : --

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 19.08.2025, celui-ci est arrêté à l'unanimité.

S'est rajouté à l'ordre du jour : --

A. INFORMATIONS

- Orgue église : travaux de réparation en phase d'achèvement.
- Conteneurs à vêtements : à retirer. Le cycle de ramassage est trop aléatoire. Le lieu est ainsi très souvent souillé.
- SMICTOM : résultat du dernier contrôle QUALI'TRI (cf. annexe).
- Pistes cyclables axe Riedseltz : prévu en 2026.

B. DECISIONS

DELIBERATION 2025-30

Objet : attribution marché – Aménagement et sécurisation de la voirie et des cheminements piétons – rue de la Gare et rue de la Laiterie.

Vu le Code la Commande Publique,
Vu le rapport d'analyse des offres (après analyse d'offres) en date du 15 septembre 2025,
Vu le rapport de mise au point du marché public en date du 15 septembre 2025,
Vu le tableau de vérification comptable des offres après négociation,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre suivante :

- **TP KLEIN – 199 670.90 € HT soit 239 605.08 € TTC**
Au lieu de 199 372.30 € HT soit 239 246.76 € TTC
(2 positions figurant sur le bordereau de prix ont été oubliées dans la partie 2 du devis quantitatif et estimatif).

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- D'autoriser Mr le Maire à établir et signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et à l'exécution de ce marché.

DELIBERATION 2025-31

Objet : Convention de récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) au titre des opérations d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental (DPRD). Marché – Aménagement et sécurisation de la voirie et des cheminements piétons – rue de la Gare et rue de la Laiterie.

La Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) peut autoriser d'autres collectivités, comme les Communes, Communautés de Communes, à effectuer des travaux sur son domaine public routier comme par exemple des trottoirs et caniveaux le long des RD en traverses d'agglomération, des carrefours d'accès au réseau routier départemental de zones d'extensions urbaines etc... Ces collectivités peuvent bénéficier des attributions du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les investissements réalisés sur le domaine public d'une autre collectivité (en l'occurrence la CEA) à condition de conclure une convention telle que prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Le marché «Aménagement et sécurisation de la voirie et des cheminements piétons - rue de la Gare et rue de la Laiterie », entre dans ces critères, notamment en ce qui concerne la rue de la Gare, RD240.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE d'approuver :

- la programmation de cet aménagement,
- le projet de convention FCTVA.

Et autorise également Mr le Maire à signer la convention FCTVA et toutes autres pièces qui s'y rapportent.

DELIBERATION 2025-32

Objet : Décision modificative du budget n° 03-2025

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- Modifier le budget 2025 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Article 7392221/014 – Fds de compensation des ressources communales et intercommunales : + 2 000 €

Recettes :

Article 7022/70 : - Coupes de bois : + 2 000 €

DELIBERATION 2025-33

Objet : mesures de vitesse aux entrées du village

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE d':

- Approuver la mise en place de mesures de vitesses aux entrées du village, sur les routes départementales et organisées par la CEA.

DELIBERATION 2025-34

Objet : motion relative à la suppression annoncée du guichet SNCF de la gare de Wissembourg

Considérant l'annonce faite par la Région Grand Est, de la fermeture du guichet SNCF de la gare de Wissembourg à l'automne 2025, au profit d'un transfert de la vente de titres de transport vers une agence postale située à distance,

Considérant que cette décision a été prise sans concertation préalable avec la municipalité, ni information des usagers concernés,

Considérant que le guichet en gare ne se limite pas à une fonction de billetterie, mais constitue un véritable service public de proximité, apportant aux voyageurs une assistance humaine qualifiée : orientation tarifaire, abonnements, organisation de trajets multimodaux, gestion des perturbations,

Considérant que ce retrait intervient alors que différents investissements publics – portés par la Ville de Wissembourg, la Communauté de communes du Pays de Wissembourg et la Région Grand Est – ont été engagés pour renforcer l'attractivité de la gare (plateforme multimodale, parc à vélos, etc.),

Considérant que la gare de Wissembourg constitue un enjeu significatif pour la mobilité en Alsace du Nord en particulier du fait de liaisons transfrontalières desservant quotidiennement des milliers d'usagers notamment du fait d'une attractivité touristique particulière en raison de son offre commerciale et culturelle,

Considérant que la Ville de Wissembourg fait partie du programme Petite Ville de Demain,

Considérant enfin que la fermeture du guichet SNCF alimente un sentiment d'abandon dans les villes moyennes et participe à la fracture territoriale que les pouvoirs publics s'emploient pourtant à réduire,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Et à l'UNANIMITE :

- AFFIRME SON OPPOSITION à la suppression du guichet SNCF de Wissembourg et demande à la Région Grand Est de reconsidérer sa décision, dans le respect du dialogue avec les élus locaux et les usagers.
- SOUHAITE qu'une solution alternative soit recherchée avec l'ensemble des partenaires concernés, permettant le maintien d'un service humain, qualifié et accessible, au sein même de la gare.
- MANDATE Madame le Maire pour transmettre la présente motion à Monsieur le Président de la Région Grand Est, à Monsieur le Vice-Président en charge des mobilités, ainsi qu'à Madame la Présidente de SNCF Voyageurs, et à en assurer le suivi.

QUESTIONS/REponses

- Mr GRUNER Geoffrey indique qu'il n'a pas été informé quant à la tenue de la journée Citoyenne du 18.10.2025.
- Mr LUTZ Mathieu signale le problème des déjections canines, récurrent et qui s'amplifie.
- Mme SCHUELLER Rébecca signale vol d'objets cinéraires au cimetière, ainsi qu'un affaissement important au niveau d'une inhumation récente. Il faudrait faire un apport de terre.

ANNEXES



REPORTING DE L'OPERATION QUALI'TRI DU lundi 15 septembre 2025



INFORMATIONS

Secteur des interventions : **Riedseltz**

Rue Principale - Salle Polyvalente - Rue du Vignoble - Route d'Altenstadt - Rue des Fleurs - Rue de la Laiterie - Rue de la Gare - Rue des Roses - Rue des Violettes - Rue des Tulipes - Rue des Lilas

Nombre de bacs vérifiés : **150**

Nombre de bacs conformes : **148**

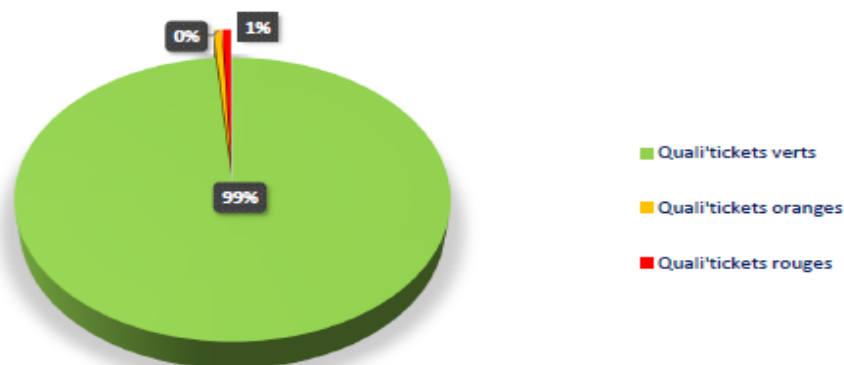
Nombre de bacs non conformes : **2**

Orange **1**

Rouges **1**



REPARTITION DES QUALI'TICKETS POSES (EN NOMBRE)



CARACTERISATION DES ERREURS DE TRI (EN NOMBRE)

Produits d'hygiène	0%
Papier Bulle	0%
Tapisserie	0%
Objet en bois	0%
Objet en ferraille - Métal	0%
Couche-culotte	0%
Déchets imbriqués	0%
Présence de déchets en sac	100%
Déchets Verts	0%
Verre	0%
Nappe en Papier	0%
Autres	0%
Textile	0%
Restes Alimentaires	0%
Polystyrène	0%
Objet en plastique	0%
Mouchoir – Essuie-tout – Lingettes	0%
Gobelets / Assiettes en plastique	0%

La séance est levée à 21 h 05.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au :

Pour ce qui concerne les procurations : - 1/par conseiller, - par écrit, - à adresser à la mairie avant la séance.

Le Maire,
RICHERT René

La secrétaire de séance,
PHILIPPS Astride

LEXIQUE

- * **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles.
- * **CCPW ou COM COM** : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * **CDG67** : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.
- * **CIA** : Complément Indemnitaire Annuel.
- * **CEA** : Collectivité Européenne d'Alsace.
- * **CEE** : Certificats d'Economie d'Energie.
- * **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises.
- * **CNAS** : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * **CGCT** : Code Général des Collectivités Territoriales.
- * **CST** : Comité Social Territorial.
- * **4C** : Commission Consultative Communale de la Chasse.
- * **DETR** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * **DPRD** : Domaine Public Routier Départemental.
- * **DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement.
- * **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal.
- * **FCTVA** : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée.
- * **IFSE** : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise.
- * **IHTS** : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.
- * **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial.
- * **PETR** : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.
- * **RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.
- * **RPI** : Regroupement Pédagogique Intercommunaux.
- * **SCOTAN** : Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord.
- * **SIEARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * **SDIRVE** : Schéma Directeur Commun des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.
- * **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- * **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * **SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.